



Réponses	
Rubrique 1: Test d'accès	
Questions	Réponses
Quel est le niveau d'études et de français requis pour s'inscrire à la formation du DAEFLE et passer le test ?	La formation est accessible au niveau Bac. Par ailleurs, il est souhaitable que les candidats aient une très bonne aisance en langue française et une bonne culture générale. Les candidats étrangers doivent impérativement avoir obtenu une certification attestant d'un niveau B2 ou C1.
Il est indiqué sur votre site qu'une « demande de dérogation assortie d'un curriculum vitae » doit vous être adressée dans le cas où je n'aurais pas mon baccalauréat. Quelles sont les démarches à entreprendre ?	Vous devez nous adresser un CV et une lettre de motivation pour obtenir une dérogation et passer le test d'accès.
J'ai le CAPES / un Master : puis-je m'inscrire à la formation DAEFLE sans passer le test linguistique du test d'accès ?	Aucune dispense au test d'accès n'est accordée.
Nous sommes en juillet et je souhaite suivre le DAEFLE au plus vite or je constate que l'attestation de réussite au test d'accès est obligatoire pour pouvoir accéder à la formation. Le prochain test a lieu en octobre. Existe-t-il un moyen de pouvoir accéder à la formation dans les meilleurs délais ?	Il n'y a pas de dérogation possible : vous devez passer le test en octobre pour pouvoir vous inscrire à la formation du CNED de Poitiers à la session de janvier.
Puis-je passer le test ailleurs qu'à Paris ?	Oui. Il existe de nombreux centres de passation. La liste est téléchargeable sur notre site internet, rubrique Enseignant de FLE/ formations/ DAEFLE. Une fois le centre identifié, vous devez le contacter pour vous inscrire.
Bien que je réside à l'étranger, il serait plus simple pour moi de venir passer le test d'accès à Paris. Est-ce possible ?	Vous pouvez passer le test où vous le souhaitez. De plus, vous n'êtes en aucun cas obligé de passer le test d'accès et l'examen final au même endroit. Le DAEFLE est une formule très souple qui vous permet de résider à l'étranger durant la formation. Par exemple, il est tout à fait possible de se présenter au test d'accès à Paris, d'effectuer la formation de l'étranger et de passer l'examen final à Cambridge. Pour s'inscrire, contactez le centre de passation.
J'ai reçu par courriel l'attestation de réussite au test d'accès. Comment fais-je pour procéder à mon inscription ? Est-il possible de s'inscrire par internet ?	Après l'obtention de l'attestation de réussite au test, vous devez prendre contact avec le CNED de Poitiers qui dispense la formation. Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site www.cned.fr . Vous pouvez également l'obtenir en téléphonant au 05 49 49 04 04.
La date limite des inscriptions correspond-elle à la date de réception ou d'envoi de mon inscription ?	Elle correspond au jour de l'envoi de votre inscription (le cachet de la poste faisant foi).

<p>Existe-t-il des annales du test d'accès ?</p>	<p>Vous pouvez trouver un exemple de test dans "épreuves banalisées" sur le site internet de l'Alliance française Paris Île-de-France, sur la page Daeffe. Afin de vous préparer au mieux à la rédaction du texte argumentatif, nous vous proposons l'ouvrage suivant : G. VIGNER : "Ecrire pour convaincre, collection Activités", éditions Hachette. Si vous souhaitez vous mettre à niveau en orthographe, vous pouvez suivre un module d'orthographe par l'intermédiaire du CNED en cliquant sur le lien suivant puis sur 'renforcer vos compétences en orthographe' : http://www.cned.fr/vie-active/remise-a-niveau/culture-generale.aspx</p> <p>Vous pouvez garder le bénéfice de vos résultats au test d'accès pendant 3 ans.</p>
<p style="text-align: center;">Rubrique 2: Formation et examen final</p>	
<p>Je viens d'être informé de mon admission au DAEFLE. Pourriez-vous m'indiquer l'étape suivante pour m'inscrire à la formation ?</p>	<p>Téléchargez le formulaire d'inscription sur le site cned.fr et renvoyez-le au Cned par courrier en y joignant la photocopie de l'attestation de réussite au test et le règlement. Adressez tous les documents au CNED de Poitiers.</p>
<p>Quelles sont les modalités de préparation de la formation et quelles sont les dates d'inscription ?</p>	<p>Si vous êtes admis au test, vous pouvez vous inscrire à partir de janvier ou de juillet auprès du CNED de Poitiers. Vous avez le choix entre deux formules :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préparation complète en 10 mois (1.339 euros que vous pouvez demander à régler jusqu'à 10 fois sans frais) - la préparation par module en 10 mois (module de 60h : 236 € - module de 120 heures : 353€) <p>Quelle que soit la formule choisie, vous devez valider au total les 5 modules obligatoires et le module optionnel choisi (5 options) en 4ans maximum.</p>
<p>Je vois qu'il y a une inscription "à titre individuel" et une inscription "Spécial formation professionnelle continue". Quelle est la différence entre les deux ?</p>	<p>Votre inscription 'à titre individuel' ou 'spécial formation professionnelle continue' dépend de votre mode de financement. Si vous financez vous-même la formation, vous serez inscrit à titre individuel. Si votre formation est financée par un organisme (Pôle emploi, Fongecif...), vous entrez dans le cadre de la formation professionnelle continue. Ce financement peut généralement être obtenu si 10% de la formation est dispensée en présentiel : pour ce faire, vous devrez suivre le regroupement de pratique professionnelle (cf. documentation FPC téléchargeable sur le site du CNED).</p>
<p>Quels sont les tarifs de ces deux types d'inscription ?</p>	<p>La formation du DAEFLE à titre individuel (régulée par vous-même) s'éleve à 1.339 euros. Quand vous êtes pris en charge par votre employeur ou par un organisme, la formation s'éleve à 2.476 euros. A cela, vous devez ajouter quel que soit le cas les 57 euros de règlement pour le test d'accès et les 258 euros pour l'examen final (une seule tarification pour les deux types de financement).</p>
<p>Cette formation doit-elle obligatoirement être suivie à distance ou bien peut-elle être suivie en présentiel ?</p>	<p>Tous les modules se suivent uniquement à distance par l'intermédiaire de fascicules que vous recevrez à votre domicile et des codes d'accès à la plateforme de la formation.</p>
<p>Quelles sont les dates limites d'inscription à chaque session (janvier et juillet) ?</p>	<p>Les inscriptions de la session de janvier ont lieu du 1er janvier au 31 mars pour une préparation complète et jusqu'au 30 avril pour une préparation par module. Les inscriptions à la session de juillet ont lieu du 1er juillet au 30 septembre (préparation complète) et jusqu'au 31 octobre (préparation par module). Inscrivez-vous au plus vite pour bénéficier des 10 mois effectifs de formation (la date de fin de formation ne varie pas en fonction de la date d'inscription).</p>
<p>Pourrais-je envoyer les documents par courrier électronique ?</p>	<p>Vous pouvez envoyer tous les documents par courriel, excepté si vous réglez par chèque.</p>

<p>Une fois que j'ai validé mon premier module de formation, combien de temps ai-je pour me présenter à l'examen final ?</p> <p>J'ai passé l'examen final il y a sept semaines et je n'ai toujours pas reçu mes résultats.</p>	<p>Vous disposez de 4 ans à partir de la date d'obtention du premier module pour vous présenter à l'examen final.</p> <p>A l'issue de l'examen final, les résultats vous seront communiqués dans les deux mois qui suivent après la délibération du jury.</p>
<p style="text-align: center;">Rubrique 3: Insertion professionnelle et équivalences universitaires</p>	
<p>Je souhaiterais avoir plus d'informations sur les possibilités et débouchés qu'offre la formation du DAEFLE.</p> <p>Le DAEFLE permet-il ensuite de poursuivre ses études en M1 ou M2 FLE ? Est-ce un diplôme reconnu par le Ministère de l'éducation Nationale ?</p>	<p>Le DAEFLE est un diplôme qui vous permet d'enseigner, en France et à l'étranger, dans la majorité des Alliances françaises, Instituts français, Centres culturels français, centres de Fle, etc.</p> <p>Le diplôme qui est délivré par l'Alliance Française de Paris est un diplôme d'établissement privé d'enseignement supérieur.</p> <p>Lauréat, vous bénéficiez d'équivalences auprès des universités conventionnées: Paris V, Angers et Grenoble 3.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paris V : équivalences entre le DAEFLE et certains modules allant de la première année de licence au master. Ces modules sont cumulables. - Angers : les titulaires du DAEFLE peuvent accéder directement au master s'ils ont un niveau bac+2 ou une licence complète. Les titulaires d'une licence complète valident en plus des unités d'enseignement du master 1. - Grenoble 3 : les titulaires du DAEFLE de niveau bac+3 peuvent entrer directement en Master 1 et être dispensés des modules de didactique et de phonétique. <p>Les titulaires du DAEFLE de niveau bac et bac+1 devront passer par les procédures de validation d'acquis et d'expérience.</p> <p>En dehors de ces trois universités, les lauréats souhaitant poursuivre des études dans un cursus universitaire de Fle peuvent demander à faire valider leurs acquis de l'expérience, selon la procédure habituelle de VAE, auprès de l'université de leur choix.</p>
<p>Je souhaite optimiser mes chances de partir enseigner à l'étranger. Le DAEFLE est-il pour moi ?</p>	<p>Tout à fait, il s'agit d'une formation courte (10 mois) et souple qui vous permet d'étudier à votre rythme, tout en vous formant à la didactique du FLE.</p>
<p style="text-align: center;">Rubrique 4: Spécialisation</p>	
<p>Je souhaite suivre une nouvelle option dans le cadre d'une spécialisation. Combien coûte la spécialisation ? Dois-je repasser un examen ?</p>	<p>Vous pouvez vous réinscrire à un seul module dans le cadre d'une spécialisation une fois que vous êtes lauréat du DAEFLE, Vous bénéficiez de 20% de réduction. Une attestation de suivi de module vous sera délivrée, vous n'avez aucun examen à passer.</p>
<p style="text-align: center;">Rubrique 5: Paiement et prise en charge</p>	
<p>Je n'ai pas de chéquier en euros. Comment puis-je procéder au paiement ?</p>	<p>Vous pouvez payer par virement; Dans ce cas, il faut nous envoyer impérativement l'avis de virement à l'adresse suivante dae fle@alliancefr.org, vous pouvez également régler par carte de crédit en nous communiquant votre numéro de carte bancaire.</p>